



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rései
au
Monit
belg



18031094

Déposé / Reçu le

- 2 FEV. 2018

au greffe du tribunal de commerce

~~greffe du tribunal de commerce~~

Dénomination : **Meganta Magic**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Tomberg, 240 à 1200 Wolwé Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0643.940.141

Objet de l'acte : **Démission/décharge/nomination**

extraî de l'AGE du 25 janvier 2018

...La séance est ouverte par Madame RONYECZ Edina, gérante, qui constate que toutes les parts sont réunies et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur OLVETI Robert expose les raisons pour lesquelles il souhaite démissionner de son mandat de gérant. Il demande que décharge lui soit donnée de son mandat. Madame RONYECZ Edina propose Madame DINH Thuy Dung en remplacement, à titre gratuit. Celle-ci accepte. Il présente deux nouveaux actionnaires et associés:

* Monsieur URECHE Emil-Florin;

* Madame DINH Thuy Dung;

qui désirent acquérir des parts sociales à concurrence de 15 parts à Madame RONYECZ Edina. Les nouveaux actionnaires seront catifs dans la société.

A l'unanimité, l'assemblée:

Après cession, l'actionnariat se présentera comme suit: Madame RONYECZ Edina 85 parts/DINH Thuy Dung 10 parts/ URECHE Emil-Florin 5 parts.

• accepte la démission du co-gérant, Monsieur Olveti Robert;

• lui donne décharge de son mandat ;

• approuve la nomination comme co-gérante à titre gratuit de Madame DINH Thuy Dung

• accepte les nouveaux actionnaires;

• marque son accord sur la cession de parts sociales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

extrait synthétique en annexe.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature